

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET ÉVOLUTIONS DES MOBILITÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES (transport de personnes)

La révolution numérique bouleverse notre mobilité et nos comportements. La multiplication des terminaux mobiles et des objets connectés, la mise en réseau des individus et des véhicules, leur localisation, l'alimentent et la renforcent. Elle bénéficie à une part croissante des voyageurs qui aspirent à une information en temps réel, prenant en compte leurs besoins.

Dans le transport collectif, le numérique facilite le voyage : recherche d'itinéraires, consultation des horaires, choix du mode, billettique, passe mobilité. Il aide aussi à fluidifier les trafics grâce à la connaissance en temps réel de la circulation et des perturbations, permettant aux opérateurs d'adapter l'offre de transport, ainsi que d'améliorer maintenance et sécurité.

Dans le transport individuel, le numérique favorise le développement rapide d'une économie collaborative : plateformes de services mettant en relation offres et demandes, covoiturage, auto-partage, voiture avec chauffeur (VTC), vélo en libre-service (VLS), location par des particuliers de leur voiture, etc.

La « voiture connectée », espèce hybride automobile-numérique, est déjà une réalité. Aujourd'hui, les voitures ont plus de technologie embarquée que les premiers Airbus. La route intelligente pourra demain donner la priorité aux transports publics et aux véhicules bien remplis ou guider vers des itinéraires alternatifs. La course pour produire la première voiture autonome de série, qui permettra de diminuer les accidents et de fluidifier la circulation, est lancée entre constructeurs automobiles et entreprises du numérique.

Le numérique, nouvel outil indispensable à la mobilité, est porteur de progrès pour tous les acteurs : utilisateurs de services, collectivités locales, entreprises et services publics de transport. Facilitant

« La mobilité numérique : de formidables opportunités de nouveaux services, des enjeux à maîtriser pour en faire profiter les citoyens et construire une industrie d'avenir. »

une organisation plus juste et efficace de notre société et la préservation de l'environnement, la mobilité numérique apportera de nouvelles offres de services publics et privés partant des besoins des individus, et réduira des inégalités. Des opportunités considérables de croissance et d'emploi apparaissent pour l'Europe et pour la France, qui dispose de grands groupes de transport collectif et de construction automobile, ainsi que de startups innovantes pour lesquelles il reste à atteindre une taille mondiale.

Ces perspectives positives s'accompagnent de risques contre lesquels il faut se prémunir : disparités accrues de desserte entre territoires ; exclusion sociale liée au prix et à la nécessité de maîtriser ce nouvel outil ; réductions d'emplois et manque de formation adaptée aux nouveaux besoins ; captation par les géants mondiaux du numérique de la valeur ajoutée de la mobilité, affaiblissant notre économie et réduisant nos recettes fiscales ; concurrence déloyale de nouveaux acteurs ; dysfonctionnements résultant d'une fiabilité insuffisante ; atteintes aux libertés individuelles liées à la marchandisation incontrôlée des données numériques.



Bruno Duchemin

est membre au titre de la vie économique et dialogue social et de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Il est membre du Syndicat national des conducteurs de trains FGAAC-CFDT. Il siège au CESE à la section de l'Aménagement durable des territoires.

Contact :

bruno.duchemin@lecese.fr
01 44 43 64 07



Olivier Marembaud

est personnalité associée, conseiller du président de la SNCF et président de l'Economat des Armées, établissement public du ministère de la Défense. Il siège au CESE à la section de l'Aménagement durable des territoires.

Contact :

olivier.marembaud@lecese.fr
01 44 43 62 52

Pour tirer pleinement parti de cette révolution, le CESE formule des propositions articulées en six axes :

1. FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER POUR UN TRANSPORT AUTOMOBILE PLUS FLUIDE ET PLUS DURABLE

- Demander aux Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de mettre en place dans les plans de déplacement urbain (PDU) un volet sur le développement des usages partagés de véhicules (autopartage, covoiturage, VLS) ; promouvoir les plans de déplacement d'entreprise (PDE) en favorisant les usages partagés ; encourager collectivités locales et AOM à mettre en place des véhicules mutualisés ; inciter à augmenter le taux d'occupation des voitures et à mieux partager la voirie *via* le numérique ;
- Intégrer voiture connectée et route intelligente dans les Plans industriels d'avenir existants, élargir les missions des pôles de compétitivité « Moveo » et « Véhicules du Futur », mener à terme le projet Scoop@F et établir un programme d'investissement dans des infrastructures routières intelligentes ;
- Inscrire résolument la France dans le programme européen « Smart Cities et Communities », inciter l'UE à mettre en place des appels à projet dans les domaines de la mobilité numérique, engager une réflexion partagée sur la révision de la réglementation internationale (convention de Vienne) ;
- Encourager une meilleure organisation des déplacements et créer un réseau d'échange d'expériences sur les nouvelles formes de travail (télétravail ...).

2. PLACER LE NUMERIQUE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DES SERVICES DE TRANSPORT

- Confier à un organisme associant AOT et groupes de transport la fixation de normes à respecter dans les cahiers des charges de DSP et pour les liaisons nationales, en intégrant des objectifs ambitieux de développement de nouvelles offres de mobilité numérique ;
- Inciter les collectivités locales à mettre en place des centrales de mobilité dans les territoires périurbains et ruraux pour coordonner et élargir l'offre ;
- Enrichir les offres des plateformes numériques de transport public par mise à disposition d'informations commerciales de manière non intrusive.

3. ANTICIPER LES CONSEQUENCES SOCIALES ET FISCALES DE LA MOBILITE NUMERIQUE ET DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE

- Introduire les transformations du fait du numérique dans la négociation par branche et dans les territoires sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences ;
- Intégrer numérique et applications dans la formation initiale et continue ;
- Saisir le CESE sur l'intégration de l'économie collaborative dans l'économie et ses conséquences sur les financements collectifs ;
- Obliger par la loi les plateformes spécifiques à la mobilité à mettre en place un plan de mise en conformité de leurs opérations en matière fiscale, sociale, de droit du travail, de droit des assurances.

4. ENCOURAGER L'INNOVATION, LES DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS ET LA CREATION DE PLATEFORMES D'E-MOBILITE

- Favoriser le maintien en France des startups de la mobilité numérique en généralisant les « incubateurs mobilité », créer un pôle de compétitivité sur la « mobilité numérique » et des sociétés de capital-risque spécialisées ; généraliser l'Open data dans une logique d'aide aux startups, en évitant d'en faire un marchepied pour les « GAFA » ;
- Créer « l'Airbus de l'e-mobilité », champion européen s'appuyant notamment sur les projets des grandes entreprises françaises du secteur ;
- Engager une action pour modifier le droit européen des concentrations, autoriser l'élaboration de projets communs de développement par les grands groupes de mobilité avec une logique de « coopération ».

5. GARANTIR LES LIBERTES INDIVIDUELLES ET LA CAPACITE DE CHACUN À UTILISER LES NOUVEAUX OUTILS DE LA MOBILITE

- Diligenter une étude sur les utilisations différenciées du numérique selon les personnes, développer l'éducation au numérique et l'information sur les risques liés à l'utilisation des données personnelles ; maintenir des offres alternatives (accès à l'internet fixe avec assistance personnalisée, centrales d'informations téléphoniques) ;
- Faire respecter la loi (Opt-in actif) en sanctionnant les agissements fautifs ; développer la labellisation d'applications par la CNIL, renforcer ses pouvoirs de sanction et la publicité de ses décisions ; créer pour les applications une obligation d'information régulière sur leur fiabilité avec audit indépendant.

6. METTRE LA SOCIETE ET LES POUVOIRS PUBLICS EN MOUVEMENT

- Mettre en place au CESE un « grand débat prospectif » annuel pour une vision partagée sur les innovations, les moyens de les favoriser et leurs incidences économiques, sociales et environnementales ; faire vivre ce débat autour du CNUM par des réunions périodiques sur les thèmes de la mobilité numérique en y associant notamment le CESE ;
- Engager un travail interministériel ouvert aux parties prenantes pour définir le cadre de référence des services de mobilité en France et en Europe.